

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE DANVILLE



### AVIS PUBLIC

**Avis public** est donné par la soussignée que lors de la séance régulière du conseil municipal tenue le 17 décembre 2018, le conseil de la Ville de Danville a adopté les règlements suivants.

Les règlements concernés par le présent avis public sont :

- Règlement numéro 194-2018 relatif aux modalités de publication des avis publics.
- Règlement numéro 188-2018 – Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 146-2015 afin de modifier les normes d’affichage, de créer deux nouvelles zones rurales R-90 et R-91 au détriment des zones R-1 et R-33 et d’ajouter l’usage industrie légère dans ces nouvelles zones.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements au siège social de la Ville de Danville sis au 150, rue Water, à Danville durant les heures régulières d’ouverture.

Donné à Danville, ce 20<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2018.

Ville de Danville

M<sup>e</sup> Josée Vendette  
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim  
M.A.P. Gestion municipale